



Macrot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 02 Décembre 2013

Noël à la cantine



Le père Noël en visite à la creche de Plagne Centre

Le spectacle offert par l'association des parents d'élèves aux enfants de l'école de Macot chef lieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. René ALLAMAND, adjoint, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : MM. David ALLEMOZ, Yves BRIANÇON, conseillers municipaux

Monsieur Marin VIVET GROS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 04 novembre 2013. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Convention de mise à disposition de la dalle du parking de Plagne Bellecôte avec la SAP
- Convention de mise à disposition d'un terrain à Plagne Centre au profit de la SAP en lien avec l'animation de la piste de luge
- Convention de mise à disposition d'un local de stockage à Plagne Centre

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. SAEM PLAGNE RÉNOV : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT EN STATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé comme suit :

- Appt résidence Carène - Belle Plagne, aide de 3 314 € (soit 1 657 € pour la SAP et 1 657 € pour la commune) pour 16 566,22 € TTC de travaux.

Monsieur Michel BORLET demande comment s'effectue la vérification des appartements après les travaux.

Monsieur Bernard AUBONNET explique que cette vérification est réalisée par un agent de la Saem Plagne rénov' et un de l'office de promotion de la grande Plagne.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 17, pour : 17)

2. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MAISON DU TOURISME (MATO) - BAIL COMMERCIAL DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Bernard AUBONNET, président de la MATO, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a repris le cinéma de Plagne Centre et a demandé à la Mato de le gérer cet hiver. Afin d'encadrer la mise à disposition des locaux et du matériel à la Mato pour l'exploitation de cet équipement, une convention a été rédigée. Monsieur le maire fait lecture de cette convention et précise que cette mise à disposition se fait en contrepartie d'un loyer annuel de 29 160 euros HT.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur la prise en charge du ménage de cet équipement. Monsieur le maire répond que le ménage sera réalisé par l'agent d'entretien de la salle omnisports avec le matériel déjà existant.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention portant mise à disposition des locaux et du matériel du cinéma de Plagne Centre et toutes les pièces se rapportant à la présente délibération. (votants : 16, pour : 16)

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CIRCUIT RÉSERVÉ À L'ACTIVITÉ DÉCOUVERTE ET CONDUITE D'ENGINS DE DAMAGE ET QUADS 2013/2014

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de la société TEAM VAUDEY de pouvoir utiliser le circuit fermé sur le site de Plagne Soleil pour l'exercice de son activité découverte et conduite d'engins de damage et de quads.

Il propose de mettre à disposition de ladite société ce circuit en contre partie d'une redevance de 650 euros pour la période allant du 01 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer qu'il a bien été mentionné dans la convention que le chalet d'accueil devait impérativement être enlevé en fin de saison

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour :17)

4. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVES À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON HIVERNALE 2013/2014

Monsieur Bernard AUBONNET présente les conventions à passer avec les prestataires de l'activité «motoneiges» suivants : EL PRO, PEB EVASION et FRANMIC pour la saison hivernale 2013/2014. Le montant de la redevance s'élève à 600 euros par prestataire.

Le conseil municipal approuve les conventions d'occupation du domaine public à passer avec les prestataires de l'activité «motoneiges» cités ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

5. CONVENTIONS D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION D'AIRES DE «VOL LIBRE» ET SPEED-RIDING POUR LA SAISON HIVER 2013/2014

Monsieur Bernard AUBONNET présente les conventions d'occupation privative du domaine public relatives à la mise à disposition d'aires de décollage et d'atterrissage pour le parapente et l'activité «speed-riding» à passer avec les sociétés suivantes :

- Esf Belle Plagne et Société Eric Laboureux Pro : à la Roche de mio et Belle Plagne
- Plagn'Air et Paradifly : à la Grande Rochette et Plagne Centre.
- Aéroplagne : aux Verdons et à Plagne Centre

- Sébastien Fournier et Evolution 2 : au sommet du Dos Rond et à Plan Bois.

- aux zones habilitées pour la commercialisation des activités de «speed-riding»

Le droit d'occupation s'élève à 600 euros par pilote pour la période du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les prestataires d'activités de parapente et de speed riding cités ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

6. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CIRCUITS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS «CHIENS DE TRAINEAUX» POUR LA SAISON D'HIVER 2013-2014

Monsieur Bernard AUBONNET présente les conventions d'occupation privative du domaine public relative à la pratique de l'activité «chiens de traîneaux» pour la saison hivernale 2013/2014 avec les prestataires suivants :

- Monsieur Mathias BERNAL, pour le circuit sur le site du Dou du Praz (situé hors piste et indépendant des piétons et fondeurs) pour un montant de 600 euros du 15 décembre 2013 au 30 avril 2014.

- Monsieur Bruno CHAVARD pour l'école Evolution 2, pour le circuit situé sur la route communale entre Plan Bois et les Frasses pour un montant de 600 euros pour la période fixée entre le 15 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Messieurs Jean-Marie GERMAIN et Laurent BOCH rappellent l'importance de tracer une piste pour les chiens de traîneaux parallèle à celle de fond et celle pour les piétons sur le Dou du Praz pour une bonne cohabitation entre tous les utilisateurs. Monsieur Jean-Marie GERMAIN souhaite que les jours d'utilisation de la piste des Frasses par les chiens de traîneaux soient communiqués afin d'éviter d'envoyer des fondeurs ces jours là. Monsieur Bernard AUBONNET prend note de ces remarques.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les prestataires d'activités «chiens de Traîneaux» cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

7. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS - ACTIVITÉ VILLAGE IGLOO

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de la Société BLACKSHEEP de reprendre «le village Igloo» pour l'organisation de soirées et nuitées avec repas. Il rappelle que ce village se situe sur le site du Dou du Praz à Plagne Soleil sur un terrain communal.

Il propose ainsi de mettre à disposition ce terrain au tarif de 600 euros, pour la période du 01 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec le prestataire précité ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

8. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS - ACTIVITÉ SEGWAY

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Christophe LAGU d'organiser des parcours de Segway (petits véhicules électriques) sur la station de Plagne Centre. Il précise que ces parcours seront définis avec la Société d'aménagement de La Plagne hors pistes de ski.

Monsieur Bernard AUBONNET explique que la convention d'occupation privative du domaine public est signée en contrepartie d'une redevance de 600 euros pour la période fixée du 02 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire

à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec le prestataire précité ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

9. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS - PONEY ET SKI JOERING

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de la SARL Plagne Aventure d'implanter une activité temporaire équestre sur Plagne Bellecôte (Balades à poneys et ski joëring). Il propose de mettre à disposition de ladite société le terrain cadastré section M n°2451 en contrepartie d'une redevance de 650 euros pour la période allant du 01 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour :17)

10. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS - SNAKE GLISS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de messieurs Christophe LAGU et Fabien COLIN d'utiliser un circuit pour l'activité «snake gliss» (luges articulées) sur la station de La Plagne.

Il propose de passer une convention d'occupation privative du domaine public avec ces prestataires en contrepartie d'une redevance de 300 euros (600/2) puisque le circuit concerné est en partie sur la commune d'Aime (Plagne Aime 2000-La Roche). Cette convention est signée pour la période allant du 02 décembre 2013 au 30 avril 2014.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour :17)

11. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE SKI EL PRO À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle qu'un partenariat a été instauré entre la commune, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne et les différentes organisations de moniteurs de ski, et en présence de la société d'aménagement de La plagne, dans le but entre autres de les faire intervenir dans des missions d'intérêt général : animation (ski show, descente aux flambeaux et tenue uniforme ayant un impact visuel fort), intervention lors des missions de secours, participation gratuite à l'encadrement des écoles des communes supports de la station pendant leur temps scolaire.

Il propose de passer cette convention avec l'école de ski EL PRO pour son nouveau site situé à Plagne Centre. Il précise que cette convention est en tout point identique à celles conclues précédemment avec les autres écoles de ski.

Le conseil municipal valide le projet de convention de partenariat entre la commune, le Sigp et l'école de ski El Pro pour son site de Plagne Centre. (Votants :17, pour : 17)

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DES LOCAUX SITUÉS AU REZ DE CHAUSSEE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune met à disposition de la communauté paroissiale le rez de chaussée de l'ancienne mairie afin que les soeurs puissent organiser des permanences destinées à l'accueil des familles et des réunions nécessaires au bon fonctionnement de la paroisse.

Il ajoute que cette salle est prêtée gracieusement et qu'il convient de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Il est stipulé, dans la convention, que les aînés ruraux ont accès à la salle tous les lundis après-midi. Madame Ginette CRÉTIER demande si la salle pourra être prêtée lors de manifestations importantes comme la fête de la pomme.

Monsieur le maire explique que la commune peut utiliser la salle exceptionnellement mais sous réserve d'avoir l'accord de la paroisse.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse des locaux situés au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie pour la période allant du 20 octobre 2013 au 20 octobre 2016. (Votants : 17, pour : 17)

13. BAIL SAISONNIER DE LOCAUX SITUÉS À PLAGNE CENTRE - GARAGE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de louer des locaux d'une surface de 310 m² du garage de La Plagne afin de stocker les véhicules communaux pour la saison hivernale 2013/2014.

Le loyer fixé par le gérant, monsieur Thierry BROCHE, est de 10 000 euros HT pour la période allant du 03 décembre 2013 au 15 mai 2014.

Monsieur Jean-Marie GERMAIN s'interroge sur le devenir du projet de la collectivité de reprendre la totalité du garage et de le mettre en gestion.

Monsieur le maire répond que le gérant actuel a passé un accord avec le candidat retenu par la commune suite à l'appel d'offres pour la gestion de la partie mécanique, et conservera la gestion des pompes à carburants. Suite à l'interrogation de monsieur Jean-Marie GERMAIN sur l'exploitation du garage à long terme, monsieur le maire explique qu'aucun engagement n'a été pris par le gérant actuel pour maintenir, quoi qu'il arrive, ce service.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail saisonnier du local précité avec la Sarl Garage de La Plagne dans les conditions énoncées.

(Votants : 17, pour : 17)

FINANCES

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le maire présente la décision modificative n°3 au budget 2013. Il précise qu'elle est conforme aux orientations prises lors du conseil municipal informel finances du 18 novembre 2013.

Cette décision modificative concerne le budget général, le budget eau et assainissement, et le budget parkings. Il rappelle que conformément aux engagements pris, les dépenses supplémentaires sont intégralement financées par des économies sur d'autres postes, sans augmentation du volume global du budget. Les montants concernent principalement des opérations d'ordres budgétaires.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°3 pour le budget général, le budget eau et assainissement et le budget parkings. (Votants : 17, pour : 17)

2. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle que la commune de Macot La Plagne exploite à Plagne Centre une salle omnisports qui génère d'importantes dépenses d'entretien, notamment nécessaires au maintien de la propreté des lieux, au fonction-

nement et à la maintenance des installations techniques, au respect des normes et de la sécurité des utilisateurs.

Cette salle est une structure sportive qui par principe est un équipement éligible à l'attribution de fonds de concours.

C'est à ce titre, que monsieur le maire propose de solliciter la communauté de communes des versants d'Aime pour le versement d'un concours financier à hauteur de 40 000€.

Le conseil municipal décide de solliciter la communauté de communes des versants d'Aime pour l'attribution d'un fonds de concours intercommunal afin que cette dernière participe au financement des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien et à la maintenance de la salle omnisports de Plagne Centre. (Votants : 17, pour : 17)

3. PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SIGP POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le maire rappelle les travaux réalisés par le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) pour la rénovation et l'extension du centre aqua-ludique de Plagne Bellecôte.

Il rappelle que la réalisation de ces travaux est portée par le SIGP mais financée par la commune de Macot-la-Plagne, conformément aux statuts du SIGP.

Le programme avait été arrêté à la somme prévisionnelle de 1 700 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre), soit 2 033 200€ TTC, TVA en vigueur au 02/12/2013.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil pour prendre en charge ces travaux et les financements s'y rapportant (emprunts éventuels), sur une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2015.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à prendre en charge le financement de la rénovation et de l'extension du centre aqua-ludique de Plagne Bellecôte pour un montant prévisionnel de 1 700 000 euros HT. (Votants : 17, pour : 17)

MARCHÉS - TRAVAUX

1. EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

LOT 1 - TRAVAUX DE VIABILISATION À PLANGAGNANT

Monsieur Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur Robert ASTIER rappelle le marché de travaux signé le 21 septembre 2010 avec la société SAS BOCH ET FRÈRES, pour la viabilisation du hameau de Plangagnant, lot 1 Génie civil, pour un montant de 235 914 euros HT et un délai d'exécution de 3 mois.

Il explique que le retard pris dans l'exécution des travaux est imputable aussi bien à la société SAS BOCH ET FRÈRES, qu'à des sujétions techniques imprévues, au fait du maître d'œuvre, et au fait d'autres intervenants sur le chantier.

Afin de mettre un terme à ce chantier, il propose d'exonérer la société SAS Boch et Frères de la totalité des pénalités dues. Monsieur Jean Luc BROCHE demande si ce chantier est enfin terminé.

Monsieur Robert ASTIER répond qu'à priori la viabilisation de Plangagnant est pratiquement finalisée.

Le conseil municipal décide d'exonérer totalement les pénalités dues au titre du marché public pour les travaux de viabilisation du hameau de Plangagnant, lot 1 Génie Civil. (Votants : 16, pour : 16)

Urbanisme

1. AVENANT AU BAIL À CONSTRUCTION AVEC LA SARL LES OUVERTES

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le bâtiment à vocation de restaurant d'altitude dénommé «Les ouvertes» à La Roche ait l'objet d'un bail à construction passé avec la Sarl les ouvertes pour une durée de 25 années.

Elle explique que les gérants de cet établissement ont proposé d'améliorer les services apportés à la clientèle du domaine skiable en contrepartie de quelques modifications sur la durée du bail et le montant du loyer. Madame Sylvie MAITRE présente les modalités négociées :

- l'allongement du bail de 4 ans pour compenser la réalisation d'une passerelle de liaison enjambant le ruisseau de l'Arc pour desservir le restaurant à partir du domaine skiable dont le coût des travaux s'élève à 21 000 euros.

- la diminution du loyer initial :

Pour 5 000 euros TTC en contrepartie de l'entretien quotidien des toilettes publiques de la Roche pendant la saison d'hiver et pour 2 000 euros TTC pour l'entretien de ceux-ci pendant la saison estivale.

Le conseil municipal adopte les modifications à apporter au bail à construction avec la Sarl les Ouvertes telles que détaillées ci-dessus. (Votants :17, pour :17)

2. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal qu'une procédure de modification simplifiée n°1 au Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite afin de permettre la réalisation de logements au lieu-dit La Perrière à Macot.

Son objet va permettre les modifications suivantes : le dépassement des règles de hauteur dans la limite de 20% et la modification d'une erreur matérielle du règlement du Plu concernant l'aspect des toitures sur les stations de Plagne Centre et de Plagne Bellecôte. Elle précise qu'il a été omis de mentionner dans le règlement que les toitures devaient être «plates» sur ces deux stations.

Monsieur Robert ASTIER se demande pour quelles raisons la commune n'a pas réalisé une modification simplifiée du Plu pour les projets prévus sur Plagne Bellecôte. Madame Sylvie MAITRE explique qu'une telle procédure ne peut être engagée uniquement que pour des corrections sur des éléments mineurs existants déjà dans le PLU.

Le conseil municipal indique que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera mis à disposition du public et qu'une information sera réalisée par voie d'affichage et par le biais du site internet et des publications communales. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTION DE SERVITUDES RÉSEAU ERDF PISCINE PLAGNE BELLECÔTE

Dans le cadre de l'alimentation électrique de la piscine de Plagne Bellecôte, Madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'instituer une servitude de passage sur les parcelles communales section M n°2449 et 2451 avec ERDF.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention portant institution de servitude de passage d'un câble d'alimentation de la piscine de Plagne Bellecôte sur les parcelles communales M2449 et 2451 avec ERDF. (Votants : 17, pour : 17)

4.ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS DURANDARD

Madame Sylvie MAITRE explique que des propriétaires situés à Bonnegarde du Bas ont saisi la commune afin d'acquérir une parcelle communale. La collectivité, se devant de réaliser des conteneurs semi-enterrés dans ce secteur, a souhaité procéder à un échange de terrains avec soulte au profit de la commune. Madame Sylvie MAITRE propose ainsi d'acquérir les parcelles situées à Bonnegarde du Bas appartenant aux consorts DURANDARD suivantes : section A n° 3370 d'une surface de 81 m² au prix de 50 euros le m², section A n°607p d'une surface de 41 m² au prix de 3 euros le m² et la section A n°603 d'une surface de 20 m² au prix de 3 euros le m².

La différence de prix d'achat des parcelles provient du fait que ces dernières se situent dans des secteurs différents du PLU.

En contrepartie, elle propose de vendre aux consorts DURANDARD la parcelle communale section A n°608 située à Bonnegarde du Bas d'une surface de 405 m² au prix de 50 euros le m².

Le conseil municipal approuve les acquisitions et ventes de parcelles proposées ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

5. ACQUISITION PELVOUX - VOLUME ET LOTS DE COPROPRIÉTÉS

Dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle l'accord du conseil municipal du 06 mai 2013 relatif à l'acquisition des surfaces issues des parties communes de la copropriété de l'immeuble le Pelvoux.

Il propose ainsi d'acquérir deux surfaces d'une superficie de 47 m² (rez de chaussée) et de 10 m² (étage) qui seront retranchées de la copropriété de l'immeuble Le Pelvoux pour obtenir un volume qui sera cédé en pleine propriété à la collectivité ; ainsi que l'acquisition d'une surface de 28,3 m² correspondant au lot n° 537 (50/9528e) créée à partir des parties communes de l'immeuble le Pelvoux et cédée en lot privatif à la collectivité. Il ajoute que le montant total de ces acquisitions est fixé à 127 500 euros.

Le conseil municipal accepte les acquisitions proposées dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour : 17)

6. AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION DU SECTEUR DE PLAGNE BELLECÔTE

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal les différents projets émis par des divers partenaires socio-économiques de la station de Plagne Bellecôte pour la redynamiser, avec notamment le réaménagement de la grenouillère et de l'ensemble de ces équipements. Dans ce cadre, la commune souhaite ouvrir un dossier de concertation sur ce secteur mis à disposition du public afin qu'il prenne connaissance des nouveaux équipements et structures existants et sur les futurs projets en cours. Ceci permettra ensuite de lancer la procédure de déclaration de projet relative au Day clubbing envisagé sur la station de Plagne Bellecôte notamment.

Elle explique qu'un dossier synthétique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet avec un registre permettant à celui-ci de faire part de ces remarques. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait savoir qu'il ne souhaite pas prendre part au vote de ce point.

Le conseil municipal décide d'ouvrir à la concertation le projet d'aménagement et de requalification du secteur de Plagne Bellecôte (grenouillère) et indique qu'une information sera diffusée par voie d'affichage, sur le site internet de la commune, et sur les publications municipales. (Votants : 16, pour : 16)

7. PROJET RÉSIDENCE DE TOURISME « PLATINIUM » À BELLE PLAGNE

Madame Sylvie MAITRE rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'une résidence de tourisme «Platinum» à Belle Plagne comprenant :

- 14 appartements de type 4/6 en duplex
- 4 appartement de type 8/10
- 35 à 37 places de stationnement

Pour permettre la construction de cet ensemble, il apparaît nécessaire d'une part d'autoriser la Sarl Les Balcons de Belle Plagne représentée par Monsieur Philippe THIRODE à déposer une demande de permis de construire sur un terrain communal, et d'autre part de créer une servitude de cour commune pour permettre le surplomb des balcons des niveaux 3,4,5,6 du projet (côté jardin d'enfants).

Madame Sylvie MAITRE ajoute que le prix du m² de surface de plancher est fixé à 250 euros HT/m² pour la partie hébergement comme l'avait souhaité les élus lors du conseil municipal informel du 10 décembre 2012 et à 50 euros HT/m² pour la partie service. Monsieur René ALLAMAND s'étonne de ce prix. Madame Sylvie MAITRE indique que les prix de vente de terrains relatifs aux parties communes (pour les services aux clients) ont toujours été fixés à 50 euros HT/m².

Le conseil municipal autorise la Sarl les Balcons de Belle Plagne représentée par Monsieur Philippe THIRODE à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle Section M n° 2731 à Belle Plagne. Il indique qu'une servitude de cour commune sera créée sur le reliquat de la parcelle section M n°2731p pour permettre le surplomb des balcons des niveaux 3,4,5,6 du projet (côté jardin d'enfants). (Votants : 17, pour : 17)

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION AVEC LA SAP POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA DALLE P2 DU PARKING DE BELLECÔTE

Monsieur le maire rappelle l'accord passé entre la commune et la société d'aménagement de La Plagne (SAP) concernant la gestion de la dalle P2 à Plagne Bellecôte.

Il explique que la commune a souhaité disposer de la dalle supérieure du parking afin de l'intégrer dans son plan de stationnement aérien lors de la saison hivernale 2012/2013. La SAP avait donné son accord et une convention pour la période du 1er décembre 2012 au 31 avril 2013 avait été signée. Cette mise à disposition était consentie à titre gratuit, en contrepartie notamment du déneigement de la dalle. Monsieur le maire propose ainsi de renouveler la convention, et ce, pour 3 ans.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention à passer avec la SAP pour la mise à disposition de la dalle P2 à Plagne Bellecôte pour une période comprise entre le 1er décembre 2013 et le 30 avril 2014, puis deux nouvelles périodes comprises entre le 1er décembre 2014 et le 30 avril 2015 et le 1er décembre 2015 et le 30 avril 2016. (Votants : 17, pour : 17)

2. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU FORT COLORADO DE PLAGNE CENTRE À LA SAP

Monsieur le maire rappelle l'animation de la piste de luge dénommée «Colorado Park» sur Plagne Centre mise en place par la SAP. Cette dernière sollicite la commune pour la mise à disposition du Fort Colorado afin d'aménager un bar d'ambiance qui animerait la piste de luge. La mise à disposition se ferait à titre gracieux et incluerait les toilettes publiques. La SAP prendrait à sa charge l'électricité, l'aménagement du bar et le déménagement en fin de saison, ainsi que l'entretien quotidien des toilettes.

Il propose de passer une convention de mise à disposition pour une durée de 3 années.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition du fort colorado et des toilettes publiques à la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) dans les conditions énoncées dans la convention et ce pour une période comprise entre le 1er décembre 2013 et le 30 avril 2014, puis deux nouvelles périodes comprises entre le 1er décembre 2014 et le 30 avril 2015 et le 1er décembre 2015 et le 30 avril 2016. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE À PLAGNE CENTRE

Monsieur Robert ASTIER présente la demande de monsieur Alain Thebaud, chalet de la lovatière, de pouvoir utiliser un local communal pour le stockage de son matériel relatif à son activité.

Ce local communal est situé à côté de la salle hors sacs.

Il propose de fixer le loyer annuel à 600 euros pour la période allant du 03 décembre 2013 au 2 décembre 2016.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition de ce local dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

QUESTIONS DIVERSES

VÉHICULE POLICE MUNICIPALE

Monsieur Laurent BOCH informe les élus de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service «police municipale». Comme le conseil municipal l'avait demandé, ce véhicule sera financé sur le budget 2014. L'appel d'offres vient d'être lancé pour une livraison début janvier.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

TRAVAUX LA PLAGNE

Monsieur Marin Vivet Gros demande si les travaux des galeries vont être achevés pour le début de saison. Monsieur le maire explique que la majeure partie des galeries sera finalisée, exceptée la partie reliant la galerie des Écrins à l'ascenseur montant à la place de la cheminée. Cette partie sera ouverte au public pour pouvoir accéder à l'ascenseur mais les finitions ne seront pas complètement terminées.

Monsieur Laurent Boch se pose la question sur le prix annoncé par monsieur le maire lors du dernier conseil municipal relatif à la dalle prise en charge par la commune pour les consorts Bérard. Il se demande si ce tarif a bien été fixé selon les prix du marché car il le trouve onéreux par rapport aux travaux réalisés. Monsieur le maire et monsieur André BROCHE confirment que le tarif annoncé est conforme aux prix pratiqués dans le marché de travaux des galeries mais il rappelle que ce prix concerne la dalle ainsi que la réalisation de la fosse en dessous et de l'escalier.

Monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET se pose la même question sur la piscine de Plagne Bellecôte à savoir si elle sera opérationnelle pour l'ouverture de la station. Monsieur le maire répond qu'il est toujours prévu de l'ouvrir le 21 décembre 2013.

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



La remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu, en mairie de Macot La Plagne, le vendredi 13 décembre 2013. Chaque lauréat est reparti avec un bon d'achat de 10 €, 40€, 70€ 100, ou 120€ selon son classement et un bouquet pour tous. Un prix spécial de 180 € a été décerné à madame VAN BEMMEL des Charmettes, pour son fleurissement particulièrement magnifique. Les lauréats ont été remerciés pour leur contribution à l'embellissement de la commune avec le fleurissement de leurs maisons.

Résultats :

HABITATION AVEC DÉCOR FLORAL INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE : 1re - Suzanne PERRIÈRE, 2e Suzette BROCHE, 4e Raymonde BÉRARD ;

FERME FLEURIE: 2e Jeanine VILLIEN, 2e Lucienne BRIANCON ;

BALCON OU TERRASSE VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE: 2e Solange JUGLARD, 2e Née OUGIER SIMONIN, 3e Alexandra BOCH ;

IMMEUBLE COLLECTIF AVEC AU MOINS 50% DES BALCONS FLEURIS : 4e Marie Line BROCHE, 5e Marie Ange BROCHE ;

BALCONS/TERRASSES : 3e Sylvie ASTIER PERRET

VILLAS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS : 1re Nicole BROCHE, 3e Yvette BROCHE, 3e Virginie FINET ;

MONTAGNE JARDINS : Prix spécial Elisabeth VAN BEMMEL, 2e Lucile MARIN, 4e Michèle JANIN ;

MONTAGNE BALCON : 1er Pierre et Vacances Plagne 1800, 4e Odaly la licorne 1 Belle Plagne ;

COMMERCE : Pizzeria Romantica - Macot chef lieu

COMMERCE MONTAGNE : Restaurant La Spatule - Plagne Villages ;

DEVENEZ SAUVETEUR AQUATIQUE

Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours recrutent, chaque année, une centaine de sauveteurs aquatiques pour surveiller les plages de la Savoie.

C'est pourquoi, le S.D.I.S. organise en 2014 deux formations complètes au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)

Le premier stage aura lieu du 21 au 23 février et du 28 février au 8 mars

Le deuxième stage aura lieu du 18 avril au 20 avril et du 25 avril au 3 mai

Ces stages sont ouverts aux personnes majeures, possédant des aptitudes pour la natation, et validant les épreuves de présélection (8 février et 5 avril).

Les dates limites d'inscription sont fixées au 15 janvier 2014, pour le premier stage, et au 15 mars 2014 pour le deuxième stage.

Pour obtenir un dossier d'inscription : sauveteur-aquatique@sdis73.fr

Le service B.N.S.S.A. et surveillance des plages est joignable, pour tout renseignement complémentaire, au 04.79.60.74.29. (heures ouvrables) ou par courrier : Service B.N.S.S.A et Surveillance des plages CSP Aix les Bains
215 route de l'Albanais / 73100 GRESY SUR AIX

LES GALERIES

La 3ème et dernière tranche des travaux des galeries de Plagne Centre, concernant la place de la cheminée et la galerie des écrans, a pu être terminée juste pour l'ouverture de la station. Les galeries sont vraiment méconnaissables. Elles sont devenues spacieuses, lumineuses et allient la sobriété et la modernité.

Avant l'inauguration qui aura lieu en février, un pot a été organisé à l'attention de l'ensemble des partenaires pour les remercier de leur travail. En effet, tous ont œuvré pour ce chantier d'envergure en apportant tout leur savoir faire, et ce parfois dans des conditions plutôt difficiles. Ce pot a eu lieu le 13 décembre dernier à la salle hors sacs de Plagne Centre.



DATES DES ELECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Les dates retenues sont le **23 et 30 mars 2014**.

Rappel : Pour la première fois, en 2014, les électeurs des communes de 1000 habitants et plus vont élire en même temps et par le même bulletin de vote, les conseillers communaux et communautaires.

DATES DES ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections des représentants au Parlement européen auront lieu le **25 mai 2014**.

ATTENTION : La présentation par tout électeur d'une pièce d'identité et de sa carte d'électeur est obligatoire, le cas échéant la participation au scrutin sera refusée. Il est possible de se faire réaliser une attestation d'inscription sur les listes électorales dans le cas où des personnes ne retrouveraient pas leur carte d'électeur. service accueil - Mairie - chef lieu - 04.79.09.71.52

LIVRES DE RECETTES

le livre « promenade culinaire », réalisé dans le cadre de la Semaine bleue 2013 qui avait pour thème « cuisine et musique », est le résultat d'une mobilisation collective des anciens du canton d'Aime qui ont accepté de transmettre leurs recettes et leurs savoirs. Ce livre est en vente à la mairie de Macot La Plagne au prix de 8 euros. Les recettes de la vente du livre seront versées au Lions Club pour son projet « Même pas mal » (pour les enfants hospitalisés).

Bibliothèque de Macot La Plagne

Exposition

Esquisses...des figures qui dansent A partir du 13 décembre à la bibliothèque de Macot chef lieu. Exposition de Claude BURDIN, dessinateur et peintre. Travail graphique sur la danse, le corps et le mouvement. Exposition prêtée par Diapason, actuellement à la maison des arts.

Olivier OUDARD - les grands portraits en aquarelle - A partir du mois de février à la bibliothèque de Macot chef lieu et de La Plagne

VOEUX DE LA COMMUNE

Mercredi 08 janvier 2014 à 19h00

Plagne centre - salle omnisports Pierre Leroux

Vendredi 10 janvier 2014 à 19h00

Salle des mariages - Mairie - Macot chef lieu

3^E MIX AND MOUTAIN

Du 27 janvier au 31 janvier 2014

Grand rassemblement de DJ's français reconnus avec des "Mix and Grill" sur les pistes les midis et des soirées à Plagne-Montalbert et sur l'ensemble du domaine skiable

COUPE DU MONDE DE CASCADE DE GLACE

Du 31 janvier au 1er février 2014

La tour de glace de Champagny en Vanoise accueille les meilleurs grimpeurs internationaux pour cette 3^{ème} étape/6 de coupe du monde de "vitesse" et de "difficulté". Une centaine d'athlètes de 25 nationalités est attendue dont des athlètes français.